



remboursement de prêt contracté par ex mari

Par **melorenady**, le **13/10/2009** à **21:59**

bonjour, je suis divorcée depuis janvier 2001, malgré une liquidation de biens effectuée par un notaire : clôture des comptes et crédit à l'accession à la propriété il se trouve qu'aujourd'hui ma banque le crédit agricole qui en plus est aussi celle de mon ex mari me réclame le remboursement d'un prêt (sur un compte open) prêt demandé par mon ex mari. La banque me dit que je suis cotitulaire du compte et comme mon ex mari ne peut plus payer je dois m'exécuter. ma situation financière ne me permet pas de rembourser ce prêt car je suis au RSA. quel recours ai-je? la banque refuse de me désolidariser tant que la dette n'a pas été apurée. Par avance merci pour vos conseils.
Cordialement

Par **001**, le **14/10/2009** à **16:20**

bonjour,
la banque a le choix de poursuivre l'un ou l'autre des débiteurs. Si vous n'êtes pas en mesure de régler cette dette, après l'obtention d'un titre exécutoire, la banque ira certainement chercher le + solvable en cas de réelle difficulté et pour éviter le régime des saisies il vous restera l'alternative du surendettement

Par **melorenady**, le **15/10/2009** à **01:28**

merci pour votre réponse